



Achat d'un chauffage climatiseur

Par **seve**, le **29/04/2008** à **10:06**

j'ai signé un contrat d'engagement de commande pour acheter un chauffage climatiseur pour ma véranda et j' ai versé 800 euros d'acompte. Le vendeur s'est engagé à ce que le prix ne change pas et à me l'installer lors de la construction de ma véranda aux environs du mois de février. lors de la commande le vendeur a calculé deux fois pour certifier qu'il ne fallait qu'un seul appareil. nous arrivons au mois de mai la véranda est presque terminée et le chauffagiste n'a rien fait il me dit qu'un appareil ne suffit plus qu'il s'est trompé dans les calculs et qu'il faut deux appareils donc le prix double. je ne suis pas d'accord s'il s'est trompé dans les calculs je n'y suis pour rien en plus il s'est engagé sur un prix maintenant que puis je faire pour me faire poser le matériel nécessaire à la climatisation de ma véranda donc deux si il en faut deux en gardant le prix auquel il s'est engagé.

Par **gloran**, le **30/04/2008** à **01:22**

Le contrat n'engage pas que vous, il engage le professionnel (et même : surtout lui).

Le cas échéant, vous pouvez lancer une procédure en injonction de faire. Pas cher, rapide, efficace. Rappelez lui avant cela ses engagements par lettre en recommandé AR de mise en demeure sous huitaine.

Cordialement